

DISCORSO DEL SANTO PADRE GIOVANNI PAOLO II A S.E. IL SIGNOR MANUEL MAS RIBÓ AMBASCIATORE DI ANDORRA PRESSO LA SANTA SEDE*

28 maggio 1998

Monsieur l'Ambassadeur,

1. C'est avec plaisir que je reçois les Lettres qui vous accréditent comme premier Ambassadeur de la Principauté d'Andorre près le Saint-Siège. En vous souhaitant une cordiale bienvenue à cette occasion, je désire rencontrer, à travers votre personne, un peuple bien-aimé, entouré par les Pyrénées, aux profondes racines chrétiennes et qui a conservé depuis ses origines un lien particulier avec ce Siège apostolique.

En effet, comme vous l'avez vous-même rappelé à travers vos paroles, l'histoire enseigne que l'union étroite avec l'Église a été décisive dans la naissance d'Andorre en tant que pays autonome, dans la sauvegarde de son indépendance au cours des siècles et dans la consolidation de son identité de peuple. La tradition chrétienne et les valeurs morales on forgé le style de vie de ses habitants, particulièrement appréciés pour leur hospitalité, leur disponi-bilité au dialogue et à l'échange inter-culturel.

- 2. Au cours des dernières années, un effort considérable a été accompli pour améliorer et adapter aux circonstances actuelles les instruments constitutionnels et juridiques qui régissent la Communauté, en assurant l'identité de la Principauté et sa présence active dans le concert des nations. Dans ce processus, ne pouvait manquer l'établissement de relations officielles avec le Saint-Siège, dans le but de renforcer et d'accroître, dans un climat de respect, de compréhension et de dialogue, une étroite collaboration au bénéfice du progrès humain, social et spirituel de tous les fils de ce noble pays.
- 3. Ces relations jettent les bases institutionnelles et juridiques qui permettent d'œuvrer avec une plus grande efficacité en faveur du bien commun des Andorrans, au service desquels se placent les autres institutions. La contribution de l'Église, si présente dans l'histoire et dans la société de la Principauté, découle de sa ferme conviction du fait que «la foi, en effet, éclaire toute chose d'une lumière nouvelle et nous f ait connaître la volonté divine sur la vocation intégrale de l'homme,

orientant ainsi l'esprit vers des solutions pleinement humaines» (Gaudium et spes, n. 11). C'est pourquoi, à partir de sa vision intégrale et transcendante du monde, elle continuera inlassablement à promouvoir toutes les initiatives qui favorisent la dignité inaliénable des personnes, en tant que fils de Dieu rachetés par le sang du Christ. A travers l'exercice de la mission qui lui est propre, sans envahir ni supplanter les res-ponsabilités de l'Autorité civile, elle encouragera les personnes à conduire une vie en accord avec leur vocation et à édifier une société toujours plus humaine.

Dans ses relations avec les États, l'Église ne cherche aucun privilège et ne poursuit aucun autre intérêt que le bien même des personnes et des peuples, dont l'avenir dépend avant tout de leur capacité à incarner les valeurs fondamentales de liberté, de justice et de solidarité, qui sont à la base de toute coexistence pacifique et du progrès véritablement humain.

A cet égard, en Andorre, l'Église accomplit un rôle particulier dans le domaine de l'éducation à différents niveaux, qu'il serait souhaitable de consolider à l'avenir à travers des formules plus adaptées. En effet, les nouvelles générations ne peuvent manquer d'une formation solide et bien organisée, qui leur permette de croître en harmonie avec les convictions profondes de leurs ancêtres qui, jaloux de leur liberté, aimant leur patrie et attachés à leur foi catholique, ont su maintenir unie, prospère et en même temps ouverte à l'histoire la communauté de la Principauté. Ce sera la meilleure garantie pour un peuple qui n'aspire à d'autres grandeurs que la noblesse de ses habitants.

4. Les racines chrétiennes et les valeurs morales qui ont caractérisé Andorre à travers l'histoire, peuvent représenter également une contribution efficace dans l'ordre international et dans l'édification de la nouvelle Europe, dans les institutions desquelles elle est présente depuis quelques années. Il s'agit d'un fait important pour tous, car il naît de la conviction que rien ne peut être accompli aujourd'hui sans écouter toutes les voix et que personne ne peut éviter de faire face aux grandes responsabilités du moment historique actuel. La communauté de la Principauté a voulu également assumer le rôle qui lui revient dans le monde, pour contribuer, à travers son expérience et sa sagesse séculaire, au devoir de renforcer les bases d'une coexistence pacifique entre les peuples dans le cadre de la justice et de la solidarité.

Je forme des vœux fervents afin que, sous cet aspect également, les relations diplomatiques constituent un instrument efficace qui serve à la promotion, au sein des institutions internationales, des valeurs fondamentales qui permettent à l'homme de vivre en accord avec sa dignité authentique et de construire, au seuil du troisième millénaire, une nouvelle civilisation mondiale de la vie et de l'amour.

5. Monsieur l'Ambassadeur, avant de conclure cette rencontre, je désire vous assurer de mon estime et de mon appréciation, unies à mes souhaits les plus fervents afin que l'importante mission qui Vous est confiée soit fructueuse pour votre pays. Je vous prie de vous f aire l'interprète de ces sentiments et de ces souhaits auprès des illustres autorités d'Andorre. J'élève ma prière, à travers l'intercession de Notre Dame de Maritxell, patronne céleste de la Principauté, afin que le Tout-Puissant vous assiste de ses dons, ainsi que votre famille, vos collaborateurs, les dirigeants de la Principauté, et tout le peuple andorran, toujours proche du cœur du

Pape.

^{*}L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.30 p.2, 4. © Copyright 1998 - Libreria Editrice

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana